



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question au Gouvernement n° 1860

Texte de la question

ACCÈS DES ÉTUDIANTS BOURSIERS AUX GRANDES ÉCOLES

M. le président. La parole est à Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud.

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La démocratisation de l'enseignement supérieur est un vrai sujet. Après l'ouverture de Sciences-Po Paris à des élèves de ZEP voilà quelques années, ce sujet fait débat. Aujourd'hui, le débat porte notamment sur votre souhait que les grandes écoles atteignent l'objectif de 30 % d'étudiants boursiers dans leurs effectifs. La conférence des grandes écoles a exprimé publiquement les plus grandes réserves sur la prescription de ce quota. Nous ne pouvons faire table rase de ces concours qui symbolisent la clé de voûte de l'égalitarisme républicain et sur lesquels repose la crédibilité internationale des grandes écoles. Cela étant, montrer du doigt la discrimination sociale lors de l'accès aux concours des grandes écoles est une posture louable, et je salue le volontarisme du Gouvernement en matière d'égalité des chances.

Madame la ministre, pouvez-vous nous préciser les remèdes pragmatiques que vous appelez de vos vœux afin de concilier la méritocratie que représentent les concours d'entrée aux grandes écoles et l'égalité des chances à laquelle nous aspirons tous ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement.

M. Jean-Pierre Brard. Où est Péresse ? Fait-elle la sieste ?

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement*. Madame la députée, je vous prie d'excuser Valérie Péresse, qui est actuellement à Perpignan. Vous savez en effet que l'université de Perpignan a été frappée ce matin par un drame terrible : la mort violente d'un personnel de son administration. Valérie Péresse avait bien entendu prévu de vous répondre. Vous savez qu'elle et moi menons ensemble un combat pour la diversification de nos élites, objectif qui est au cœur de notre idéal républicain. À la vérité, cet idéal a été mis à mal ces dernières années.

M. Roland Muzeau. Venez-vous de le découvrir ?

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale*. Un seul chiffre : un élève de classe de seconde issu d'un milieu défavorisé a cinq fois moins de chances de se retrouver trois ans plus tard en classe préparatoire que son camarade issu d'un milieu favorisé.

Nous avons déjà agi. Le Gouvernement, à la suite des orientations fixées par le Président de la République, a déjà obtenu que 30 % d'élèves admis en classe préparatoire soient boursiers. C'est une avancée très importante.

Nous devons maintenant agir dans les grandes écoles elles-mêmes : création d'internats d'excellence afin d'en faciliter l'accès aux élèves de milieux défavorisés, diversification des voies de recrutement à ces concours. Valérie Péresse et moi-même avons mandaté l'inspection générale de l'éducation nationale pour qu'elle mène un travail sur la nature des concours de recrutement. Et puis vous savez que ma collègue a pris des initiatives pour favoriser la gratuité de la présentation aux concours. J'ajoute qu'elle recevra la semaine prochaine la conférence des grandes écoles.

Vous le voyez, madame Ceccaldi-Raynaud, le Gouvernement est très engagé sur ce dossier. Nous ne lâcherons pas, parce qu'un pays qui recrute son élite parmi 10 % de sa population, c'est un pays qui se prive de

90 % de ses talents. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1860

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 janvier 2010